



COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 2 OCTOBRE 2023 AU MINISTERE DE LA FONCTION PUBLIQUE

Participaient à la réunion pour l'administration : des membres des cabinets du ministre de la fonction publique, du ministre de l'intérieur, de la DGSCGC

Pour les personnels : les organisations syndicales dont la CGT (DELAVOUX S. et GURRUCHAGA P.)

Promise par le ministre de la fonction publique le 2 février,
mais de ministre il n'y avait point !!

Dès le début de la séance, on nous présente une « avancée » #video introduite dans le projet de loi de finances 2024, par le biais d'un amendement (intégré si 49.3) : la portabilité du bénéfice de la prime de feu (proratisé) si l'agent a réalisé 17 ans de SPP, au moment de son départ à la retraite et s'il reste dans la fonction publique !!!

Pour la CGT :

- Rien ne compense l'injustice qu'est l'allongement de 2 ans de la carrière et cette atténuation, forcément insuffisante, ne change pas la situation globale.
- Le déplafonnement de la bonification est indispensable (aller au-delà des 5 années fictives) puisque les pompiers la paient et au prix fort (2% du TIB+prime de feu chaque mois !!).
- La question du maintien de l'emploi, de la faible utilisation du CRO (dont l'ouverture n'est maintenant possible qu'à 54 ans !!) ... oblige à reposer la question pour les agents de la durée d'exposition (combien d'autres agents travaillent plus de 2000 heures/an ?).

Les expositions professionnelles des agents des SIS, l'allongement des carrières, l'intensification du travail, les sollicitations sans cesse renouvelées (une grosse saison FDF, puis les émeutes, puis les JO, etc...) ne peuvent se voir récompensées par de simples félicitations !!

La CGT note la "bienveillance" du gouvernement à accompagner les pompiers dans des réformes rétrogrades, pour se "débarrasser" des usés et des vieux, que d'autres mesures ou réformes sociales pourraient éviter !

Qu'on se le dise, l'annonce du jour n'est pas une finalité mais ne doit n'être qu'une 1^{ère} étape...